

La Charte des droits fondamentaux oublie les droits fondamentaux des femmes !

Intégrée en Partie 2 du Traité, la Charte des droits fondamentaux est loin de représenter un progrès, comme le prétendent les tenants du « oui ».

D'une part, la Charte des droits fondamentaux n'est pas contraignante, d'autre part elle oublie de nombreux droits, notamment des droits essentiels pour les femmes !

Ainsi, les droits à l'avortement, à la contraception et au divorce ne figurent pas, alors que dans plusieurs pays européens, les femmes n'y ont pas accès ! La Constitution les abandonne au droit national de leur pays, à la pression des organisations religieuses.

De plus, l'article I-52 reconnaît les églises et les communautés religieuses comme interlocutrices régulières ! Il faudrait au contraire affirmer le principe de laïcité de toutes les institutions de l'Union européenne.

Aujourd'hui, les violences subies par les femmes commencent à être connues : elles concernent tous les pays à des niveaux très élevés.

Ce droit à vivre sans violence ne figure pas dans la Constitution.

De nombreuses femmes, du fait de la pauvreté et du chômage, sont victimes de la prostitution.

L'interdiction de la traite des personnes à des fins de prostitution n'est pas inscrit. Mais la Constitution n'a pas oublié d'interdire le contrôle des paradis fiscaux où est recyclé l'argent de la prostitution !

C'est au nom d'une directive européenne sur l'égalité hommes-femmes, que le travail de nuit a été étendu aux femmes. Ce qui illustre bien comment l'Europe libérale met en œuvre l'égalité :

Politique libérale
+ égalité H/F
= égalité... vers le bas !

CONTRE UNE CONSTITUTION QUI AFFIRME COMME PRINCIPE FONDAMENTAL
« LE MARCHÉ UNIQUE OÙ LA CONCURRENCE EST LIBRE ET NON FAUSSÉE »

AU NOM D'UNE EUROPE DES DROITS DES FEMMES,
DE L'ÉGALITÉ ET DU PROGRÈS SOCIAL

VOTONS NON !

Attac, 66-72, rue Marceau - 93100 Montreuil-sous-Bois

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter l'association Attac afin de connaître les prochaines réunions publiques organisées dans toute la France pour débattre du contenu du traité constitutionnel.

Tél. 01 41 58 17 40 - Fax 01 43 63 84 62 - Internet : www.france.attac.org - Courriel : attacfr@attac.org

ne pas jeter sur la voie publique



Bulletin d'adhésion à Attac

NOM (en capitales) _____

PRENOM _____

Homme Femme

Date de naissance _____

Profession _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Téléphone fixe _____

Mobile _____

Adresse électronique _____

J'adhère à Attac et verse pour l'année civile 2005 un montant de :

10 €, 30 €, 50 €, 120 €

J'effectue le règlement par :

chèque bancaire ou postal

CB n°: _____

date d'expiration _____

signature : _____

date : _____

Pour rejoindre Attac, envoyer ce bulletin, accompagné d'un chèque bancaire ou postal, à Attac, Service adhésions, 60646 Chantilly cedex.